DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Largentière

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 007-210701322-20250623-2025_026_DELIB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.
Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.
Absent excusé : M. ROSE Hermand et Mme. FRAY Monique.
Absent : Mme MARTIN Emanuelle.
Procurations : M. ROSE Hermand a donné procuration à Mme ANJOLRAS Huguette et Mme. FRAY Monique à M. PAUL André.
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

****

OBJET : N° 2025-026 : ALIENATION D'UN VEHICULE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un des véhicules du service technique, à savoir la Citroën Berlingot FJ 167 TT, se trouve actuellement au garage Renault à Rosières et a son moteur hors service.

De plus, d'importants frais seraient à prévoir en vue de son passage au contrôle technique.

Il convient de procéder à la vente en l'état (sans contrôle technique) de ce véhicule.

Il a été reçu une proposition d'achat pour un montant de 300€.

Il invite le conseil à se prononcer.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la vente de ce véhicule, cédé en l'état ;
- De constater cette recette de 300 € reçu par chèque, à l'article 775.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents afférents à cette vente
- DEMANDE la résiliation de ce véhicule auprès de l'assureur.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	16
Nombre de votants:	18
Pour :	18
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Largentière, le 23 Juin 2025,

La Secrétaire de séance

Agnès MAIGRON

MAIRIE DE LARGENTIERE 07110 (Ardèche)

Le Maire,

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.